

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 22 décembre 2009 immédiatement après l'assemblée spéciale relative au budget 2010 et ce à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

AFFAIRES DIVERSES

- **2426 – 2009 – Propriété du 217 Daniel-Johnson ;**

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, *après confirmation que l'offre exclue réellement le terrain et la partie arrière de la bâtisse*, accepte la plus haute soumission conforme soit celle de madame Louise Benoît pour la somme de \$2,000.00 pour la section « pièces-sur-pièces » qui sera démantelé pour être reconstruite ailleurs dans une autre municipalité.

Sur confirmation à l'effet que le terrain est exclu de l'offre il soit fait remise du dépôt fait par les autres soumissionnaires s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2427 – 2009 – Mante du Carré – Prix dans le cadre du « Fonds AgriEsprit » de Financement agricole Canada;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité, dans le cadre du « Fonds AgriEsprit » de Financement agricole Canada, dont la Mante du Carré est l'un des récipiendaires, accepte d'agir à titre de partenaire à l'effet qu'elle :

1° Recevra la contribution au nom du bénéficiaire soit la « Mante du Carré »; et

2° Contrôlera les dépenses et veillera à ce que les fonds ne servent qu'à la réalisation du projet sur présentation des factures;

3° Émettre un reçu officiel au nom de la Ville de Danville;

Que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Ville de Danville toute lettre ou document d'entente visant à officialiser et mettre en vigueur la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2428 – 2009 – Filtration** – État des équipements – Offre d'étude et de rapport de situation;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, *dans la mesure où le dossier est admissible au programme de remboursement de la taxe sur l'essence*, accepte l'offre de services déposée par le Groupe Teknika-Hba, portant la date du 27 novembre 2009 selon la description inscrite au paragraphe 3 du document en question et ce pour la somme de \$5,900.00 plus taxes et ce en complément du mandat confié à des spécialistes de Québec pour la mise en place d'un programme d'entretien préventif.

ADOPTÉ

- **2429 – 2009 – Opération de l'usine de filtration** – Offre de service;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité, *dans la mesure où le dossier est admissible au programme de remboursement de la taxe sur l'essence*, accepte l'offre de services déposée par le Groupe Teknika-Hba telle que soumise en date du 15 décembre 2009 et visant à s'assurer que le rendement du « pulsator » est optimal, qu'il a été amélioré après quelques modifications sans incidences financières ou qu'il pourrait être amélioré moyennant certaines modifications à incidences financières avec estimation des ces dernières si tel est le cas;

Cette étude devant être réalisée sur une période de 2 semaines dont plus de la moitié se ferait sur le site même de l'usine et ce pour une somme inférieure à \$10,000.00 incluant les frais de déplacement et de fournitures diverses.

ADOPTÉ

- **2430 – 2009 – O.M.H. de Danville** – Prévisions budgétaires 2010 – Acceptation;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Danville pour

l'exercice financier 2010 établissant le déficit à la somme de \$63,144.00 pour une contribution municipale de \$6,314.00.

ADOPTÉ

- 2431 – 2009 – Cour municipale – Procureur de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité mandate la firme d'avocats Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. pour agir à titre de procureurs de la Municipalité à la Cour municipale d'Asbestos dans les dossiers à débattre relativement aux constats d'infractions pouvant être émis sur notre territoire pour non observance de la réglementation municipale ou autre;

Ont voté en faveur : Francine L. Girard, Jean-Guy Dionne, Germain Ducharme, Bernard Laroche et Lisette Fréchette

A voté contre : Michel Plourde

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**